



Mairie d'Ytrac.

Laissez-passer.

{ tenant lieu
de demande
de passeport

Madame Fessq et M^{lle} Fessq, rési-
dant à Careizac, communs d'Ytrac,
(Cantal), sont autorisées à se rendre à
Hendaye, (Basses-Pyrénées) le 21 courant,
pour de là se rendre à Madrid (Espagne)

Mairie d'Ytrac le 18 Octobre 1914

Pour le Maire, absent

S^r Adjoint

Herry

